



Vente a un promoteur immobilier

Par **chanchan94**, le **09/01/2018 à 12:14**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn rn j'ai signé une offre d'achat avec un promoteur immobilierrncela s'est passé dans ces bureaux ,en quoi cette offre m'engage,d'autre part je suis d'accord sur le prix,je n'ai pas encore signé la promesse unilatérale de vente.rn rn Merci pour la réponse.

Par **goofyto8**, le **09/01/2018 à 13:24**

bonjour,rnC'est la promesse unilatérale de vente qui compte , en vous obligeant à vendre à ce promoteur et pas à un autre. Sauf si la ville fait valoir son droit de préemption.

Par **morobar**, le **09/01/2018 à 17:05**

Bjr,rnL'offre signées vous engage totalement.rnLes promesses unilatérales de vente sont rarissimes et je ne vois pas la différence avec le document que vous avez signé, sauf le mot "unilatéral" qui 'engagerait que vous.rnJe n'en ai jamais vu pour ma part.rnLe promoteur vous a fait signer cette proposition ne pouvant pas organiser la signature du compromis, lequel exige la fourniture d'un dossier que vous devez monter.